

MODERNISATION DU SYSTÈME PROFESSIONNEL

UN PREMIER PROJET DE LOI VISERA DES «GAINS RAPIDES»

(LCP) La ministre responsable des lois professionnelles a annoncé récemment en commission parlementaire son intention de déposer à «court terme» un projet de loi visant des «gains rapides» pour alléger le système professionnel.

«Il est presque très prêt», a fait savoir Sonia LeBel. «Ça chemine très rapidement, disons-le comme ça.»

Ce projet de loi abordera «toute la question du permis restreint, du permis rapide, qu'on a utilisé pendant la pandémie, entre autres pour la vaccination, mais qui n'est pas permis selon le Code des professions, puis qu'on a réussi à bon, ceci n'est pas un terme juridique, mais contourner, parce qu'on était en urgence sanitaire», précise-t-elle.

«On a réussi à avoir des permis restreints ou de permettre à des professionnels qui étaient éloignés de la profession en tout cas, peu importe, de vacciner à titre d'exemple», dit la ministre.

«On a vu souvent dans les journaux des infirmières qui arrivent, qui disent : oui, mais j'ai toujours fait ce genre de chose là, puis je veux prendre ma retraite, puis je ne veux pas avoir le permis au complet. Mais ça encore, il faut s'assurer que la formation est adéquate. Donc, on va mettre des choses rapides. Donc, il va y avoir un premier projet de loi rapide à court terme», avise Sonia Lebel.

«Il va y avoir quelques pas de faits en matière de santé. Je ne peux pas vous les annoncer immédiatement, je vais garder le dépôt du projet de loi, mais sachez qu'on travaille aussi pour ce que j'appelle des gains plus rapides en matière d'ouverture de la première ligne et d'intégration», dit-elle.

«Ça va peut-être canaliser un peu mieux les demandes de modernisation des lois, parce que peut-être qu'à travers cet allègement-là on va pouvoir être capables de voir la nécessité de moderniser ou non une loi puis peut-être la capacité d'agir des

ordres va être accrue en termes de rapidité d'action», selon la ministre.

«Parce que moderniser un champ de pratiques, moderniser des lois individuelles, ça ne répond pas nécessairement à toutes les questions, ça ne veut pas dire que ça ne sera pas nécessaire de le faire dans un troisième ou deuxième temps.»

Après ce projet de loi de «gains rapides», précise Sonia LeBel, «il va y avoir la modernisation de la réglementation qui est beaucoup plus costaud à faire». L'encadrement suivra dans un deuxième temps.

«Donc, le premier volet, l'allègement. Le deuxième, la modernisation du Code des professions.»

-/-/-/-/-/-